

COMMISSAIRES DE JUSTICE

ACT-e-Huissiers.42
H.LIOTARD - J. THAVEL- D.ANDRE
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

Bureau Principal :
14 rue Gambetta
42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES
Bureau secondaire :
3, place du Palais de Justice
42000 SAINT-ETIENNE
☎ 04.77.40.22.40
✉ 04 77 40 22 49

E-mail : actehuissiers42@commissaire-justice.fr

Paiement par CB sécurisé
http://www.huissiers-reunis-loire.fr



COORDONNEES BANCAIRES :
IBAN : FR72 4003 1000 0100 0031 5512 X12
BIC : CDCGFRPP

Compétence : Loire | Ain | Rhône
Compétence nationale pour les constats

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE EXPEDITION

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	219,16
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	226,83
TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	45,37
TTC (1)	272,20
FRAIS POSTAUX	2,90
TTC (2)	275,10



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DES LIEUX

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le PREMIER AOUT commencé à 9H00 achevé à 10H30

A LA DEMANDE DE

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble LE PARC MIMARD NADAUD sis 2-4-6 rue Etienne Mimard - 1-3 rue Croix Courette - 6-8-10 Cours Gustave Nadaud à 42000 SAINT ETIENNE représenté par son syndic le Cabinet CHEYLUS FRACHON MERLIE, SAS immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le n° 487 649 741 ayant son siège 3 rue de la République 42000 SAINT ETIENNE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, y domiciliés en cette qualité

Ayant pour avocat constitué Maître Romain MAYMON, avocat au barreau de SAINT ETIENNE y demeurant 4 rue Georges Teissier, laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet.

AGISSANT A L'ENCONTRE DE

EN VERTU :

D'un JUGEMENT réputé contradictoire et en premier ressort rendu par le Tribunal Judiciaire de ST ETIENNE en date du 16 novembre 2021 et revêtu de la formule exécutoire le 2 décembre 2021 précédemment signifié, et à ce jour définitif.

Et d'un COMMANDEMENT de PAYER valant SAISIE IMMOBILIERE, délivré par acte de mon ministère en date du 11.07.2023.

Aux termes de l'article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution :

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2. »

Et de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution :

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

Ce procès-verbal comprend conformément à l'article R322-2 du Code des procédures civiles d'exécution :

1°) La description de l'immeuble :

2°) Indication des conditions d'occupation et identité des occupants, et droits dont ils se prévalent :

3°) Le nom et l'adresse du syndic de copropriété le cas échéant

Je soussigné Hervé LIOTARD, Commissaire de Justice associé au sein de la SELARL ACT-e-Huissiers.42 près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE ST ETIENNE (Loire), résidant 14, rue Gambetta LE CHAMBON-FEUGEROLLES, 3 place du Palais de justice SAINT-ETIENNE (Loire)

Certifie m'être rendu ce jour dans l'appartement de sis 8, cours Gustave Nadaud à SAINT-ETIENNE, au cinquième étage, assisté de témoin, de témoin, de la Société GRAVO-CLES, serrurier requis et de la Société de diagnostic immobilier DIAMCO j'ai procédé comme suit :

Après avoir frappé à la porte de l'appartement, personne ne répondant j'ai toqué plus violemment a fini par ouvrir la porte. Je lui ai exposé l'objet de ma présence lui précisant que je lui avais adressé un courrier simple le prévenant du jour et heure de mon intervention il m'a alors répondu qu'il n'ouvrait pas tous les courriers, il ne s'est pas opposé au déroulement du procès-verbal de description.

Il est précisé que l'appartement est extrêmement encombré et le procès-verbal de description devra être apprécié eu égard à cet élément.

Salon-séjour

Le sol est un plancher bois dalles.

Les murs sont peints

Le plafond est orné de moulures

Cette grande pièce prend le jour par deux ouvertures : une porte-fenêtre double battant avec imposte en PVC, volet roulant électrique, ouvrant sur le balcon cours Gustave Nadaud et une autre porte fenêtre double battant en pvc volet roulant électrique.

Photos 1.2.3.4.5.6

Le balcon qui ouvre sur le cours Gustave Nadaud est recouvert de carrelage. Deux pièces ouvrent sur ce balcon, le salon/séjour et la chambre n°3 selon plan annexé. Photo 7

Hall d'entrée

Porte d'entrée pleine avec un verrou.

Murs peints.

Sol carrelé en travertin en état d'usage.

Plafond avec des moulures, toutefois une saignée est visible elle est sommairement mastiquée.

Photos 8.9.

Cuisine sur le côté droit

La porte comprend un oculus.

Le sol est carrelé.

Les murs sont peints en état d'usage.

Le plafond est en état d'usage.

L'évier est un évier professionnel en inox. La robinetterie comprend une douchette.

Cette pièce prend le jour par une porte double battant en PVC double vitrage. Elle ouvre sur un petit balcon. Les volets sont métalliques, en accordéon.

Photos 10.11.12.13.14

Chambre 2 selon plan annexé :

Les murs sont dégradés.

Le plafond est en état d'usage il comprend des moulures.

Le sol est un plancher bois en point de Hongrie.

Le volet roulant est électrique. Il n'a pu être testé compte-tenu de l'impossibilité d'accéder à la pièce.

La fenêtre est une fenêtre pvc double vitrage double battant avec volet roulant électrique.

Photos 15.16.

Placard dans le couloir selon plan annexé

Sur le côté gauche dans le couloir se trouve un placard, porte pleine, murs tapissés en mauvais état. Les murs sont partiellement recouverts de tapisserie en partie arrachée.

Photos 17.17 bis

Chambre 1 à la suite côté cour selon plan annexé

Le plancher bois est en point de Hongrie.

La fenêtre double battant en PVC, double vitrage, comprend un volet roulant électrique.

Cette pièce comprend un placard deux portes en bois.

Les murs sont peints.

Photos 18.19.20

WC

Porte pleine.

Sol carrelé.

Murs peints.

WC à l'anglaise avec une chasse d'eau en adossement.

Photo 21

Salle de bains

Une baignoire en résine avec robinet mitigeur et douche téléphone.

En pourtours de la baignoire, les murs sont recouverts de faïence en bon état.

Cette pièce prend le jour au moyen d'un petit fenestron double vitrage en PVC en bon état.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les points d'alimentation et d'évacuation d'eau du lavabo sont présents mais aucun lavabo n'est branché dans ces écoulements et dans ces arrivées d'eau.

Photos 22.23.24.25.

Chambre 1 selon plan annexé :

Elle n'est pas accessible, compte-tenu de son encombrement.

Le sol est un plancher bois. Il n'est pas possible d'en vérifier l'état.

Cette pièce comprend deux placards.

Elle prend le jour au moyen d'une porte-fenêtre deux battants bois, simple vitrage. Présence d'un volet à manivelle. Elle ouvre sur le balcon côté cours Gustave Nadaud.

Photos 26.27.28.29

La surface de cet appartement est de 104,78 m² CARREZ.

Cet appartement bénéficie d'un chauffage collectif et est pourvu d'une arrivée de gaz pour la cuisine.

Palier à l'étage en bon état d'entretien. Photo 30

Le palier de la copropriété est en bon état d'entretien.

La copropriété est équipée d'un ascenseur. Le hall d'entrée est en bon état.

Photo 31

Cave

Elle se situe au niveau -1 et porte le n°199.

La porte est en bois, avec un verrou.

Elle comprend un point lumineux.

Le sol est en béton.

Les murs sont en moellons.

Le plafond est constitué d'une dalle béton.

Photos 32.33.34.35

La façade de cette copropriété présente des épaufrures. Photo 36

2°) Indication des conditions d'occupation et identité des occupants.

Le locataire n'a déclaré habiter l'appartement.

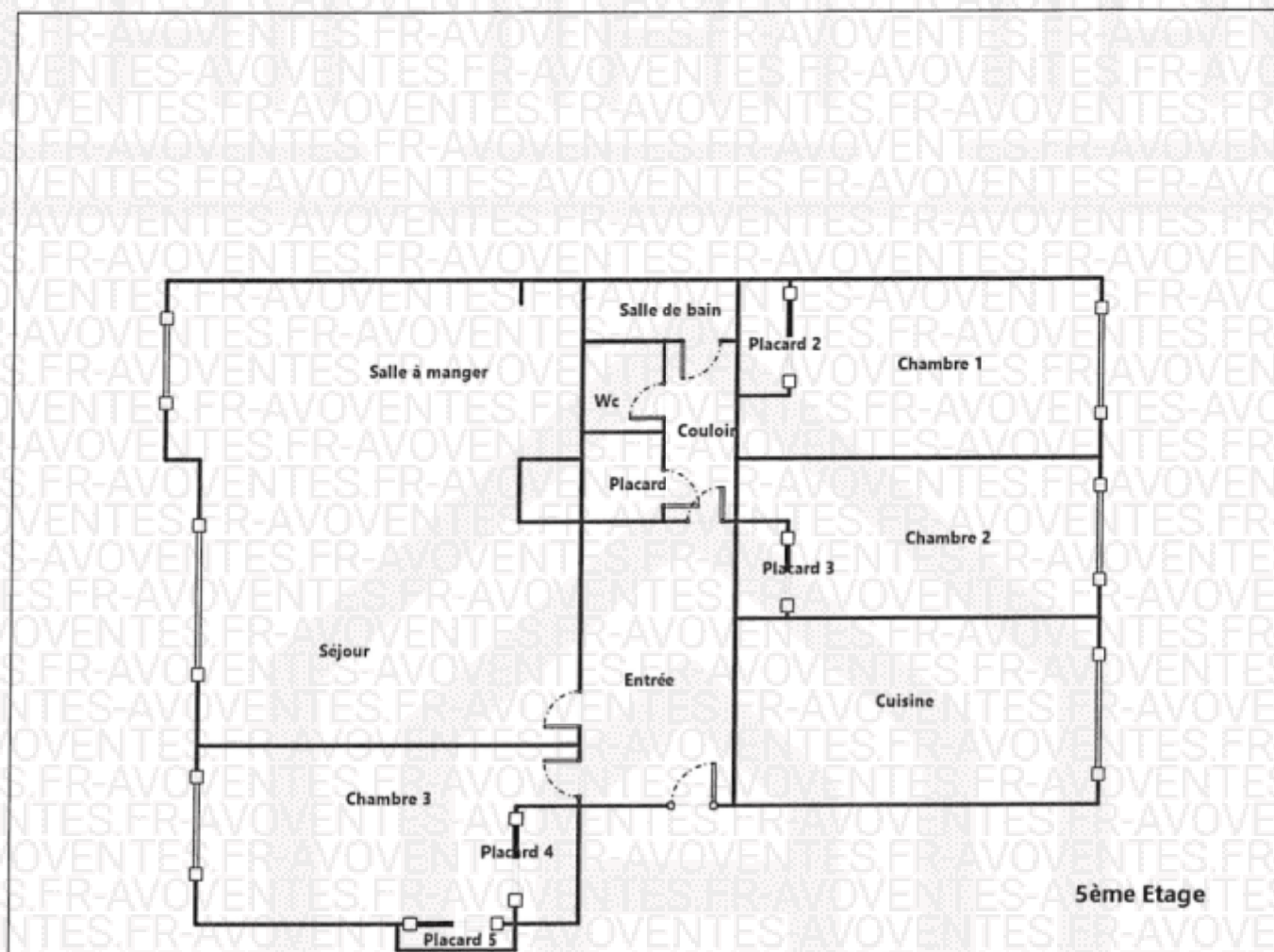
3°) Le nom et l'adresse du syndic de copropriété :

Le syndic représentant le syndicat de la copropriété est le Cabinet CHEYLUS FRACHON MERLLIE 3 rue de la République à SAINT ETIENNE.

Tel est le procès-verbal de description dressé ce jour et dont du tout j'ai fait et dressé le présent procès-verbal pour faire valoir et servir ce que de droit auquel j'ai joint trente-six clichés photographiques et annexé un plan de l'appartement.

Hervé LIOTARD









Salon/séjour photo 1



Salon-séjour photo 2





Salon-séjour photo 3

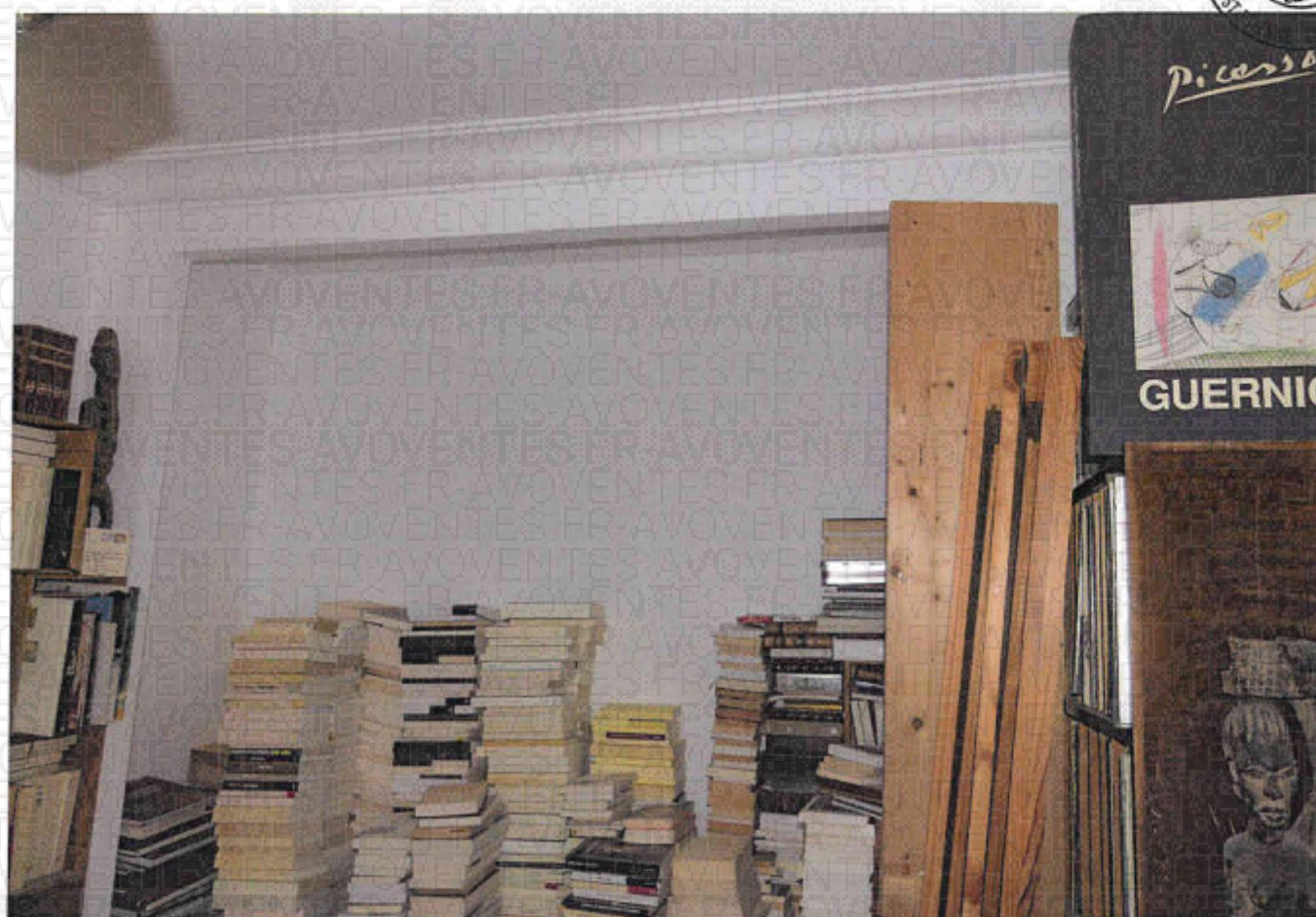


sol salon/séjour photo 4





salon/séjour photo 5



Alcove salon/séjour photo 6





balcon photo 7



sol hall d'entrée photo 8





hall entrée plafond photo 9



sol cuisine photo 10





Cuisine Photo 11



cuisine photo 12





porte-fenêtre cuisine photo 13



cuisine photo 14





Chambre 2 sol photo 15

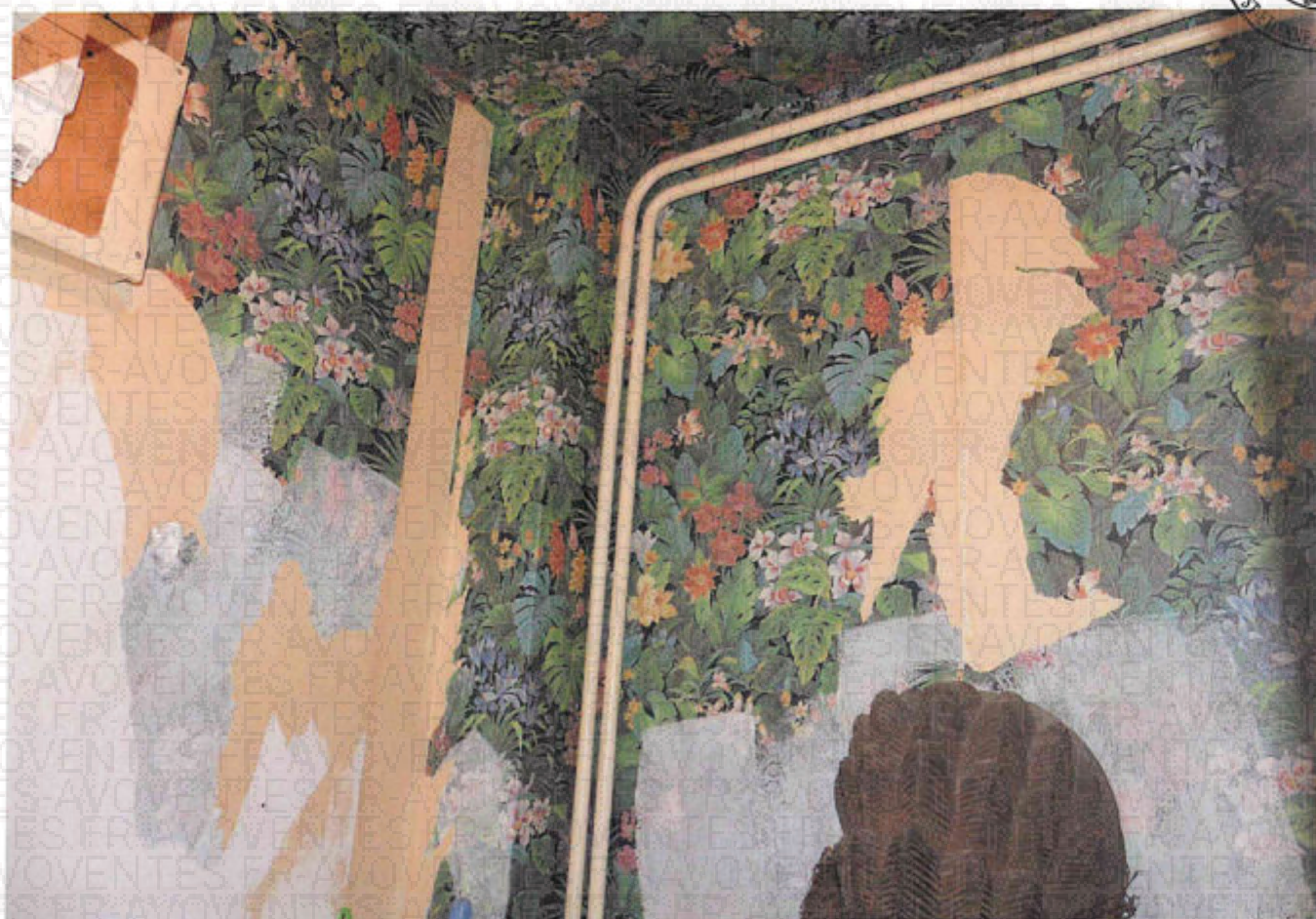


chambre 2 photo 16



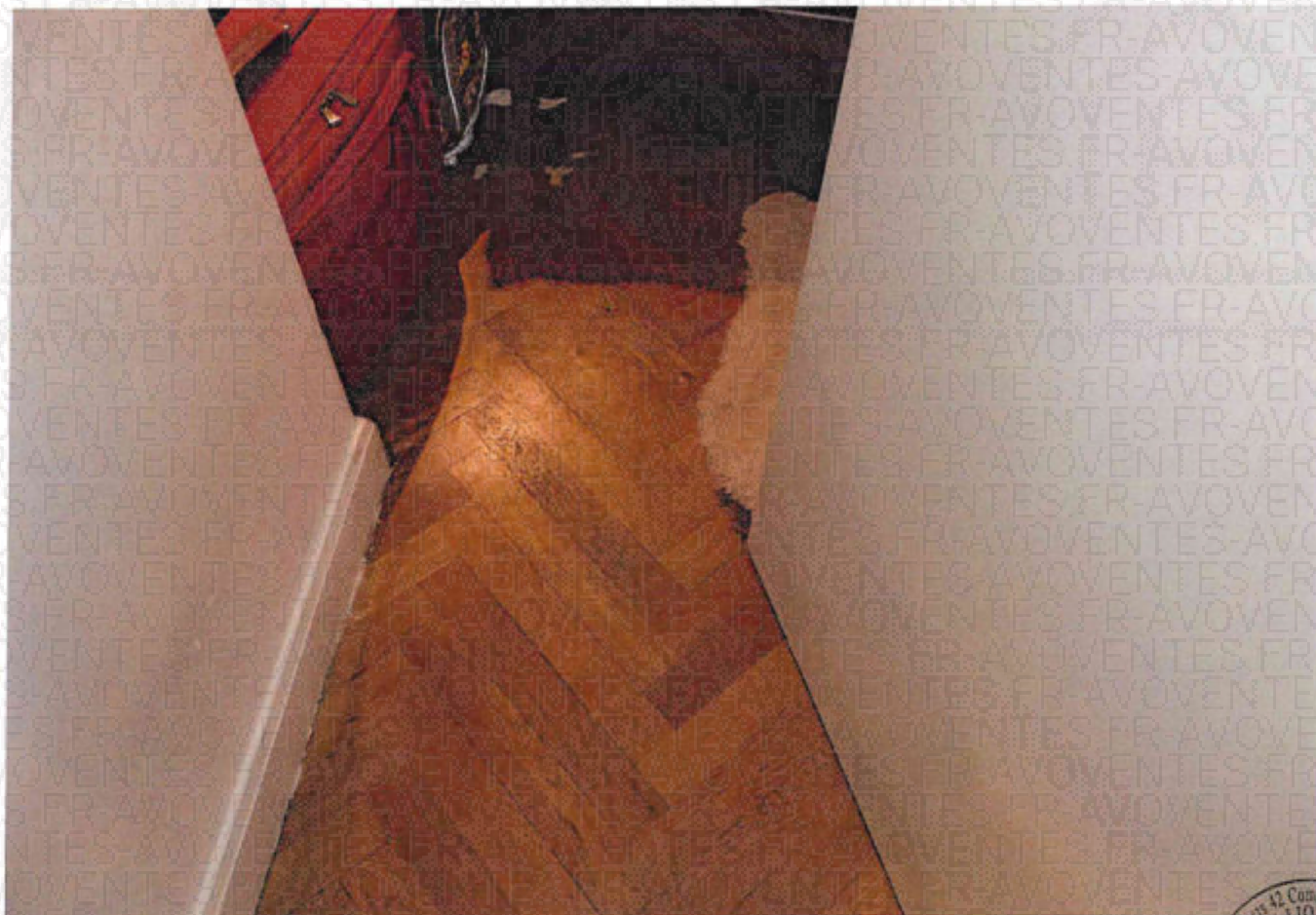


Placard photo 17



placard photo 17 bis





Sol Chambre 1 photo 18



chambre 1 photo 19





chambre 1 photo 20



wc photo 21





Salle de bains photo 22



salle de bains photo 23





salle de bains photo 24



salle de bains photo 25





chambre 3 photo 26



chambre 3 photo 27





chambre 3 photo 28



Chambre 3 photo 29





Palier Photo 30



Hall d'entrée de la copropriété photo 31





cave Photo 32

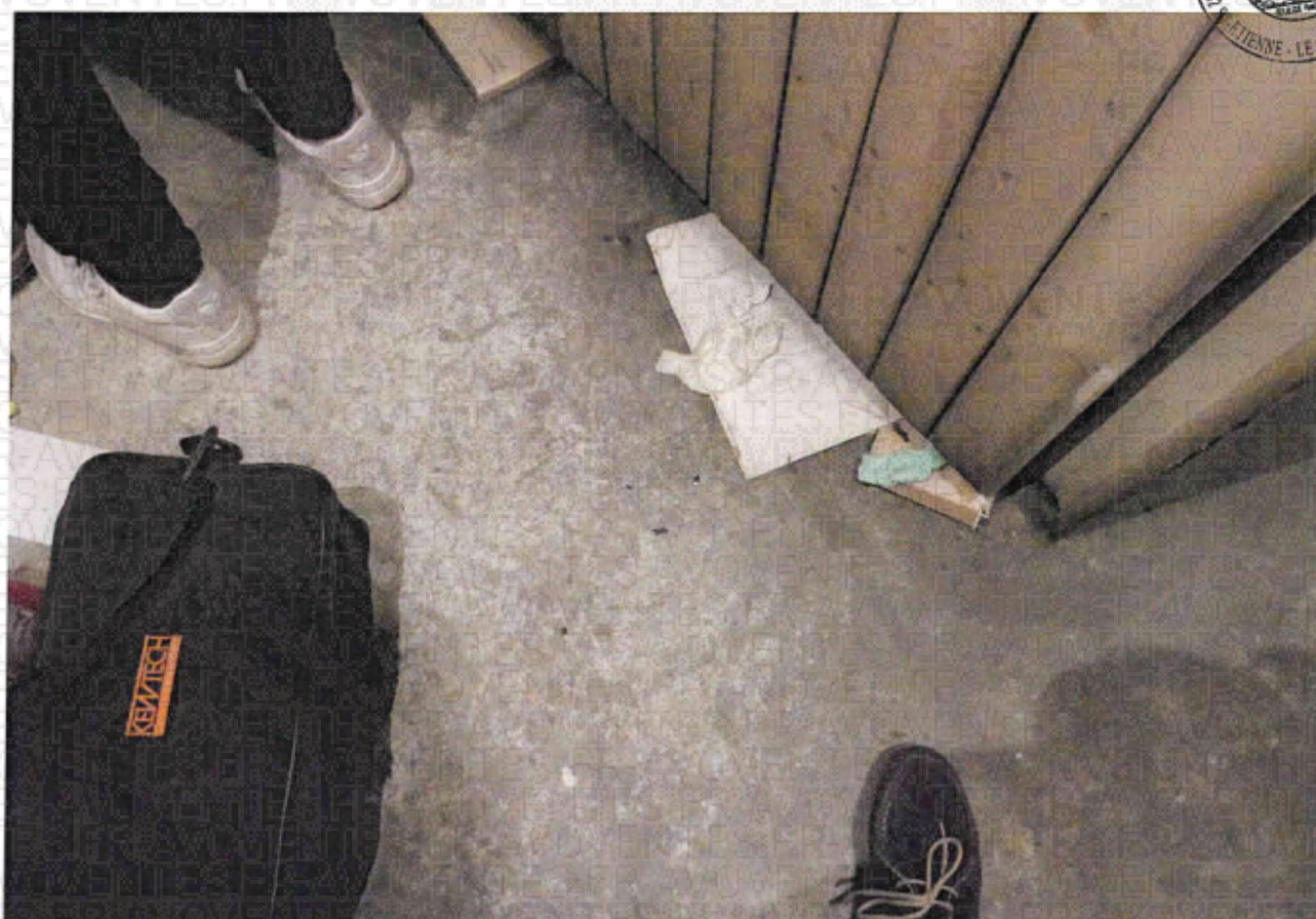


cave photo 33





cave photo 34



cave Photo 35





Façade de la copropriété Photo 36



S.E.L.A.R.L ACT-e-Huissiers.42
HUISSIERS REUNIS LOIRE
H.LIOTARD -J.THAVEL - D.ANDRE
14, rue Gambetta BP 95
42502 CHAMBRON-FEUGEROLLES
CDX
3, place du Palais de justice
42000 SAINT ETIENNE
04.77.40.22.40/04.77.32.51.64
RIB 40031 00001 0000315512X 12
www.huissiers-reunis-loire.fr

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

PV DE DESCRIPTION

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS le PREMIER AOUT à 09h00

Début de la prestation le 01.08.2023 à 09 heures 00 minute

Fin de la prestation le 01.08.2023 à 10 heures 30 minutes

A LA DEMANDE DE :

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble LE PARC MIMARD NADAUD sis 2-4-6 rue Etienne Mimard - 1-3 rue Croix Courette - 6-8-10 Cours Gustave Nadaud à 42000 SAINT ETIENNE représenté par son syndic le Cabinet CHEYLUS FRACHON MERLIE, SAS immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le n° 487 649 741 ayant son siège 3 rue de la République 42000 SAINT ETIENNE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, y domiciliés en cette qualité

SIGNIFIE A

© AVOVENTES.FR

La copie du présent acte comporte 23 feuilles.

Me Hervé LIOTARD



ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	219,16
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
Art.A444.18	74,40
TRANSPORT	
	7,67
H.T.	301,23
TVA 20,00%	60,25
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
	2,90
DEBOURS	40,00
T.T.C.	404,38



